

**Assainissement du pont St-Germain à Porrentruy : quid d'un plan de mobilité ?**

Stéphane Babey (PDC)

**Réponse du Gouvernement**

L'assainissement du pont St-Germain est devenu indispensable au vu de son important état de dégradation.

Le projet, à l'étude depuis plusieurs années, est finalisé et planifié en coordination avec d'autres chantiers en ville de Porrentruy. En effet, la fermeture complète du pont au trafic ne pouvait pas intervenir durant le même calendrier que le réaménagement de la rue Joseph-Trouillat, la construction de la nouvelle Raiffeisen Arena ou la réfection de la route de Courgenay.

La circulation à une seule voie avec la pose de feux de signalisation a été analysée. Cette solution occasionnerait encore davantage de difficultés liées au chantier et augmenterait la durée des travaux ainsi que les coûts pour une moindre qualité. Elle n'a, par conséquent, pas été retenue.

Le Gouvernement répond plus précisément aux questions suivantes :

**1. A un mois et demi de la fermeture du pont St-Germain, le Gouvernement peut-il nous informer sur le calendrier précis des travaux de cet assainissement**

Les travaux du chantier de réfection du pont St-Germain ont débuté le 8 août 2022 avec une fermeture totale à tout trafic dans les deux sens ; ils se termineront au 30 juin 2023.

**2. Le Gouvernement prévoit-il la réalisation d'un plan de mobilité dans le cas d'espèce, de le communiquer à la population et dans quel délai ?**

Une réflexion sur la mobilité a été réalisée et dans ce cadre le Service des infrastructures (ci-après SIN) a organisé de nombreuses séances réunissant la Municipalité de Porrentruy, Car Postal et les Feux bleus afin d'analyser les mesures à mettre en place lors des restrictions de circulation et ainsi minimiser les désagréments que pourront subir les usagers de la route et les transports publics.

Il faut observer que les charges de trafic cumulés restent dans l'acceptable malgré certes des possibles dérangements.

Les différentes problématiques ont été répertoriées et différentes mesures ont été définies. Des itinéraires de déviation officiels ont été mis en place par :

- le réseau autoroutier avec une signalétique sur l'autoroute avant la sortie Porrentruy-Est pour inciter les usagers qui se rendent en ville de Porrentruy en empruntant la jonction de Porrentruy-Ouest ;
- le réseau cantonal, avec un parcours de déviation qui sera installé aux différents carrefours à l'intérieur de la ville.

De plus, des signaux « Centre-ville – Pont St-Germain, signal d'interdiction générale de circuler dans les deux sens, Suivre itinéraire conseillé » sont installés aux entrées de la ville côté Est depuis l'A16, Courgenay et Alle, comme depuis Coeuve ou encore depuis Fontenais et devant la gare de Porrentruy.

Une réflexion a également été menée en ce qui concerne la mobilité douce. Pour les piétons les sous voies CFF restent accessibles, seule la branche en direction de la gare située sous le pont St-Germain est fermée pour des raisons de sécurité mais également d'emprise du chantier.

En ce qui concerne les cyclistes, ils peuvent emprunter le passage sous voies, tout en restant à côté de leur vélo. Les alternatives possibles ont été analysées et discutées avec le responsable cantonal des pistes cyclables, SuisseMobile ainsi que le commissaire de police de la ville de Porrentruy.

Lors des premiers jours de fermeture, une attention particulière sera portée par la ville ainsi que le SIN aux rues riveraines qui enregistreront une augmentation du trafic, afin d'adapter, le cas échéant, le dispositif de déviation selon les pratiques utilisées par les usagers.

En ce qui concerne la communication, une publication d'information de la fermeture du pont St-Germain a paru dans le Journal Officiel de la RCJU dans le courant du mois de mai octroyant un droit de recours suivi d'une lettre d'information à tous les riverains du chantier courant juillet. En date du 2 août, une conférence de presse a été réalisée par le Maître d'ouvrage accompagnée de la Municipalité de Porrentruy ; elle a été relayée par la radio locale ainsi les journaux régionaux. Ces communications ont permis aux usagers de la route ainsi qu'aux communes avoisinantes d'obtenir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de cette fermeture.

### **3. Dans l'affirmative, prévoit-il d'associer les communes ajoulotes, notamment Porrentruy et les communes de sa couronne dans la démarche ? Quand ?**

La collaboration entre le SIN et la commune de Porrentruy est excellente et les discussions menées depuis plusieurs années sont constructives. La gestion de la circulation restant à l'intérieur de la ville ne demande pas l'implication des communes de sa couronne. Ces dernières ont été informées par la presse comme tous les autres citoyens du district et du Canton.

### **4. A-t-il prévu des solutions alternatives de mobilité en intégrant des aspects d'intermodalités, par exemple en encourageant l'usage des transports ferroviaires par le P&R, ou, par autre exemple, des arrêts de bus sécurisés au sud des voies de la gare de Porrentruy ?**

La possibilité de déplacer une partie des terminus de ligne à l'Est de la gare a été abordée avec Car postal ; ces derniers n'ont toutefois pas souhaité transférer le terminus des lignes en gare de Porrentruy pour éviter de modifier les habitudes des utilisateurs notamment en ce qui concerne les arrêts.

Pour limiter le trafic en ville, il n'y a malheureusement aucune possibilité d'obliger les usagers à stationner leurs véhicules à Courgenay et d'emprunter les transports publics jusqu'à Porrentruy. Cette solution reste toutefois possible pour tout en chacun.

Delémont, le 16 août 2022



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître